Les échos

De Ver Sur Launette – Loisy

N°12 : Janvier 2017

SOMMAIRE

- Editorial P 1
- Etat civil P 2
- Agenda P 2
- Comptes rendus du Conseil Municipal P 3
- PLU Ver/Launette p 6
- Ecole P 7
- Nos aînés P 8
- Festivités P 9
- Associations P 10
- Travaux/mobilier P 11
- Informations diverses / actualités P 11
- Jeux P 16

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Une année se termine et 2017 commence avec tous les espoirs que nous pouvons attendre d'une nouvelle année.

En mai, nous changerons de Président de la République et de gouvernement avec l'espoir que se sera pour le meilleur.

L'année 2016 aura été pour notre commune l'objet de mutations immobilières générant l'arrivée de nouveaux habitants plus nombreux qu'à l'accoutumée. De plus, la municipalité a procédé à l'embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie, Mme DUBREUIL, en remplacement de Mme GONTIER partie à la retraite.
Nous leurs souhaitons la bienvenue.

Courant 2016, d'importants travaux ont été réalisés :

- **La restauration de la toiture de l'église**. Un certain nombre d'habitants ont exprimé leur ravissement au vu du résultat final et ils ne sont pas les seuls car l'architecte des bâtiments de France et des responsables de fondation du patrimoine ont eux aussi exprimé leur satisfaction pour le rendu de la toiture. Comme quoi, il est possible de faire de belles réalisations sans pour autant partir dans des coûts prohibitifs.

- **La fibre optique** est installée dans notre commune et devait être ouverte à la commercialisation pour le 15 octobre. Aujourd'hui, on peut constater qu' SFR n'est pas au rendez-vous et chaque mois qui passe la date de commercialisation est reculée. La raison semble être qu' SFR n'a pas fini d'installer les armoires techniques sur le réseau qui est à sa charge et cela est lié à diverses raisons.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

- Lundi : 14 H – 18 H
- Mardi 14 H – 18 H
- Mercredi 10 H – 12 H
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 14 H – 18 H

- 1er samedi du mois : 9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69 **UNIQUEMENT durant ces horaires**.

Secrétaire de mairie de mai 1998 à mars 2016, Lydia BERTHIER s'est éteinte le 30 décembre 2016 après avoir lutté pendant plusieurs années contre la maladie.

A toute sa famille, la municipalité présente ses sincères condoléances.

ETAT CIVIL

Naissances:

- Lilly BORDALO CARDOSO le 04/10/2016
- Louka ALBERT MARCINKOWSKI le 10/10/2016
- Elizio LINDER le 29/10/2016
- Gabrielle AZZOPARDI le 01/12/2016
- Léo BONILLA le 18/12/2016

Toutes nos félicitations aux parents

Mariages:

- Jonatan ALONSON FERNANDEZ et Flora RYRKO le 22/10/2016

Toutes nos félicitations aux mariés

Décès:

- Arnaud REMY le 18/08/2016
- Bernard COLIN le 09/10/2016
- Maria SANTOS le 08/12/2016

Toutes nos condoléances aux familles

Pour les impatients, il est inutile de contacter la mairie. Seul SFR à Crépy en Valois est en mesure de vous donner plus d'information.

- **La rénovation de l'éclairage public** suit son cours afin d'améliorer le service et de baisser les coûts d'entretien et d'électricité. Le résultat pour la rue du Péron est d'ailleurs très significatif.

- L'organisation du **référendum sur le choix des scénarios du lieu pour les édifices publics**. Le conseil municipal a choisi de faire un concours d'architectes pour la nouvelle mairie au Rabelais. Ce dernier devait être financé en grande partie par le PNR, mais un grain de sable s'est mis dans les rouages qui nous a fait perdre un peu de temps.

2017 sera l'année de gros chantiers financiers et administratifs, pour nous, habitants et élus de la commune :

- Rapidement le conseil devra choisir le lieu de traitement des eaux usées de Ver (à Ver ou à Lagny le Sec). L'enjeu est très important pour le consommateur d'eau, car la différence est de 0.88€/M3.
Mais dans ce dossier, nous ne sommes pas les seuls à décider et le bon sens n'est pas toujours partagé par tous.

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de révision et chacun de nous sera amené à donner son avis sur la vision de la commune en matière de construction.
Pour ma part, je pense qu'il est possible de construire mais pas n'importe où et n'importe comment (les trottoirs ne sont pas des parkings qui remplacent les garages).

- Le parc naturel (PNR) va mettre en enquête publique l'intérêt de son existence pour les 12 prochaines années.
Dans cet exercice, les détracteurs sont souvent au rendez vous et au final le commissaire enquêteur donne des avis défavorables.
Les personnes qui souhaitent son maintien doivent donc aussi s'exprimer.

En cette nouvelle année 2017, le conseil municipal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Bien amicalement,

Yves CHERON

A VENIR …

- **Samedi 21 janvier 2017 :** Repas communal & soirée des associations à l'Orée de la forêt avec animation musicale assurée par AVRILL et sa harpe (au programme Jazz, Blues, Variétés…). **Modalités d'inscription en page 15**.
- **Février / Mars (date à définir)** : après-midi Bowling et/ou Laser Game à La FACTORY Moussy le Neuf,
- **Dimanche 9 Avril 2017**: La Chorale « L'Oiseau Lyre » interprétera son nouveau répertoire, à 17H00 en l'église Saint-Denis de Ver,
- **Dimanche 30 Avril 2017** : Notre 20éme Brocante sera organisée dans le centre du Village.

Compte rendu du Conseil Municipal

Jeudi 3 novembre 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 13 septembre 2016 est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité.

1) Location de terre agricole

M. Le Maire donne la parole à Mlle Betty COËLLE pour présenter le dossier.

Mlle Betty COËLLE indique aux conseillers qu'il est nécessaire de confirmer les locations des parcelles agricoles, les surfaces et le mode de calcul car la perception souhaite une délibération pour percevoir les loyers des différents locataires.

Elle énonce donc les différentes parcelles prises en location.

La location est établie à 5 ql fermage / ha à 26€ le ql indice 109.59 en 2016.

Chaque année le montant de la location sera réévalué en fonction de l'indice établi par l'Administration compétente.

Mme Maÿlis PETILLON et M. Yves CHERON ne prennent pas part au vote.

M. le Maire reprend la parole pour la location des terres communales à l'association communale de chasse.

Il indique que 12 parcelles de terre agricole sont louées pour un total de 13.951 ha.

Actuellement, le prix de la location est un fixe de 500€ rarement actualisé. Il propose donc que le prix de la location se calcule suivant l'indice identique aux locations des terres agricoles.

La location est donc établie à 0.5 ql fermage / ha base 2016 soit 13€ à l'indice 109.59 pour les terres agricoles et établie à 1 ql fermage / ha base 2016 soit 26€ à l'indice 109.59 pour les bois.

Chaque année le montant de la location sera réévalué en fonction de l'indice établi par l'Administration compétente.

2) Renouvellement du droit de préemption urbain

Le droit de préemption pour les zones U et NA a été voté en 2004, soit avant l'élaboration du PLU. Depuis 2010, le PLU a été mis en place et les zones ont changé de nom (U et AU). Le droit de préemption n'est donc plus en adéquation.

M. Xavier FRANCOIS demande quelles sont les autres zones qui ne sont pas concernées par le droit de Préemption. M. le Maire indique qu'il s'agit des zones Naturelles et Agricoles.

M. le maire propose d'adopter la délibération suivante :

d'instaurer un droit de Préemption Urbain sur tout ou parties des zones U et AU de son territoire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2010 approuvant le P.L.U ;

Considérant l'intérêt de la commune de pouvoir maîtriser l'urbanisme de son territoire et de suivre l'évolution de la pression foncière ;

Considérant que le droit de Préemption Urbain permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations ;

Permettant ainsi la mise en place du projet adopté par consultation populaire du 6 mars 2016.

Après avoir entendu le Maire il est décidé à l'unanimité :

- D'instituer un droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU délimitées par un trait sur le plan annexé,
- De donner délégation à M. le Maire pour exercer, en tant que besoin, le droit de Préemption Urbain.

3) Modification de servitude parcelle ZC 22

M. le Maire informe le Conseil que la parcelle ZC22 a été vendue en 1987 et M. FERNANDEZ demande dans un courrier daté du 21 octobre 2016 la suppression des servitudes sur la dite parcelle.

En effet, lors de la vente du terrain, château d'eau, en 1987 à M. FERNANDEZ des conditions particulières (paragraphe1 pages 4 et 5) lui avaient été imposées, conditions qui s'étendaient également aux futurs successeurs, à savoir :

- Destruction du château d'eau dans les 2 ans et sécurisation du terrain,
- Laisser l'accessibilité, dans sa totalité, à l'ancien forage communal hors service,
- Prendre les précautions nécessaires afin d'éviter des rejets préjudiciables dans le forage de façon à sauvegarder la nappe.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le texte suivant qui sera inscrit sur l'acte de vente :

Les conditions particulières imposées par la mairie en 1987 à M. FERNANDEZ lors de la vente de la parcelle ZC22 n'ont plus lieu d'être.

La première condition est devenue caduque étant donné que le château d'eau n'existe plus sur le terrain.

La deuxième condition est devenue caduque étant donné que le puits a totalement été mis hors service en 2008 par la destruction de la tête de puits et par l'autorisation du permis de construire délivrée à M. GDANSKI en 2016.

La troisième condition demeurant une condition générale de non pollution des nappes phréatiques.

4) **Montant des indemnisations pour bris de matériels de cantine**

Mme Stéphanie ALVES prend la parole afin d'expliquer qu'une réunion pour les écoles a eu lieu le 29 septembre 2016 avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants, le personnel communal et les représentants des différents conseils municipaux.

Il est remarqué depuis la rentrée de septembre qu'un certain nombre d'enfants détériorent volontairement le matériel de restauration collective, à savoir couverts, assiettes et verres.

Afin de sensibiliser les élèves au respect du matériel, il a été décidé de faire participer les familles aux remplacements des fournitures détériorées.

Mme Stéphanie ALVES propose donc un tarif de 5€ pour les assiettes et verres et 1€ pour les couverts.

Un débat s'engage au sein du conseil.

Mme Maÿlis PETILLON fait remarquer qu' 1 €uro le couvert n'est pas assez dissuasif et que pour simplifier les choses, il faut faire un tarif unique, à savoir 5€ / objet détérioré.

Nombre de votants : 12 ; 11 pour et 1 abstention pour facturer toute vaisselle qui serait cassée délibérément par un enfant au tarif de 5€ / objet.

5) **Choix du lieu de traitement des eaux usées de Ver (STEP à Ver ou à Lagny)**

Le Maire informe l'assemblée que la seconde version de l'étude de faisabilité pour le raccordement des effluents du bourg de Ver Sur Launette sur la station d'épuration de Lagny Le Sec a été reçue.

Deux possibilités s'offrent au conseil :

- Construction de la Step à Ver Sur Launette pour un coût des travaux s'élevant à 1.422.000€, soit un coût de 2.65€ / m3,
- Raccordement à la Step de Lagny Le Sec en passant par Eve, en créant les réseaux et quelques travaux sur le réseau de EVE, pour 1.053.000€ soit un coût de 2.09€ / m3.

Pour la seconde solution, un problème est ressorti lors des différentes réunions : en cas de fort orage, actuellement les eaux d'assainissement et pluviales se déversant dans la Step de Lagny augmentent le taux de capacité à 80% au lieu des 50% par temps sec. Dans le cas du raccordement de Ver Sur Launette, la capacité passerait à 93% par temps d'orage.

Il est donc proposé d'utiliser le silo à boue de Ver sur Launette âgé d'une quinzaine d'année et d'une capacité de 200 m3 afin de pouvoir déconnecter Ver Sur Launette à la Station de Lagny Le Sec pendant 1 journée ½ en cas de fort Orage. Cette version intermédiaire aurait un coût de 1.064.000€ soit 2.15€ / m3.

M. Xavier FRANCOIS demande si le remplacement de la pompe d'EVE est comprise dans le prix annoncé.

M. le Maire répond que le coût englobe tous les travaux, changement de la pompe comprise. Il rajoute que les coûts supplémentaires (Véolia) d'entretien de 41 235 € englobent notamment le chlorure ferrique qui permet aux canalisations de ne pas se détériorer.

Cependant M. le Maire indique que le calcul ne prend pas en compte les bons éléments, notamment la durée d'amortissement qui est de 60 ans sur les réseaux contre 30 ans pour la STEP soit un effet de -0.28 € / m3 et qu'il ne faut pas prendre en compte les 10 000 m3 concernant Loisy qui ne seront pas traités par la Step de Lagny, soit une différence de -0.10€ / m3, ce qui ramène le coût au m3 à 1.77€.

Soit une différence de 0.88€/m3 entre la construction de la STEP à Ver et le raccordement a la Step de Lagny.

Le budget de l'assainissement permet d'apporter 300 000€ afin de diminuer le coût de 0.38€ / m3 et 1€ d'augmentation avait été voté par le précédent conseil, ce qui ramène une augmentation à prévoir de :

0.39€/m3 pour le raccordement sur EVE

1.27€/m3 pour la reconstruction de la Step de ver

M. Eric LAUBE indique que l'ancien conseil avait pris la décision de n''augmenter que de 1 € / m3 sachant que l'agence de l'eau indiquait devoir augmenter de 2€/m3.

Cette décision avait été prise pour ne pas accroître trop brutalement le prix de la facture d'eau.

M. Xavier FRANCOIS demande à quoi correspond la part de Véolia dans le fonctionnement de 0.32€ pour le raccordement au SIA.

M. le Maire lui répond que cela correspond aux 41.235 € liés au frais d'entretien supplémentaire que Véolia est susceptible de nous demander annuellement.

Ce montant est à retirer des 0.39€/m3 donc l'augmentation finale à prévoir pour la surtaxe communale sur l'usager serait de 0.07€/m3.

M. le Maire procède à la lecture du courrier de l'agence de l'eau (AESN) suite à la réunion du 30 septembre 2016. La conclusion de cette lettre incite à opter pour la reconstruction de la STEP à Ver Sur Launette, soit la version la plus onéreuse.

M. le Maire indique qu'il a fait une réponse le 24 octobre 2016 et qu'il indiquait que la première étude ne permettait pas une comparaison objective du fait que :

* La base du nombre de m3 assainie sur la commune était erronée (132 000m3 à la place de 49 956 m3)

* La durée des emprunts était différente selon les scénarios

* Le montant de la subvention du Conseil Départemental n'était pas pris en compte.

D'où une seconde version de l'étude a été présentée.

Du point de vue environnemental, le ru Longueau ne sera pas plus pollué car les habitants de Ver Sur Launette feront partie des équivalents habitants actuellement autorisés à déverser par la Step de Lagny.

A ce jour, M. le Maire n'a pas eu de retour de l'Agence de l'Eau suite à son dernier courrier.

M. le Maire indique qu' éventuellement si nous ne suivons pas les recommandations de l'agence de l'eau, celle-ci pourrait ne pas nous accorder de subvention pour 0.40€/m3 soit un coût :

2.65€/m3 pour la rénovation de la Step de ver

2.17€/m3 pour le raccordement sur la Step de Lagny

Un débat s'installe au sein du conseil. Les conseillers font remarquer qu'un tel écart de coût n'est pas négligeable pour les administrés sur une consommation totale pour le village de 50 000 m3.

Mme Maÿlis PETILLON informe le conseil que l'Agence de l'eau n'a qu'un rôle de conseil et ne peut en aucun cas nous contraindre à opter pour l'une ou l'autre des solutions.

Mme Hélène BOUCHERAT demande si Mme CHAMPAULT, Maire d'Eve, est d'accord pour que l'on passe par les réseaux de sa commune.

M. le maire indique que Mme CHAMPAULT est tout à fait d'accord, d'autant plus que nous financerons le remplacement du poste de relevage d'Eve et nous allons remettre en état les portions de réseau défectueux.

M. Eric LAUBE demande ce qui en sera sur le long terme, car il faut avoir une vision large.

M. le Maire indique qu'à terme (2020) toutes les stations d'épuration seront amenées à être gérée par la CCPV et qu'il y a donc tout intérêt à mutualiser pour diminuer les coûts globaux, pas seulement pour notre village, mais pour toute la communauté de communes.

De plus, l'enjeu majeur des prochaines années sera le traitement des produits médicamenteux dans nos eaux usées et l'on peut se demander s'il faudra installer de nouvelles structures à Ver et à Lagny le Sec à des coûts exorbitants.

M. Eric LAUBE indique que la Step de Mitry Mory est prévue pour faire ce type de traitement et a coûté 9.000.000€.

M. le maire met aux voix les deux solutions possibles :

1) Solution de reconstruire la Step de Ver Sur Launette

2) Solution du raccordement à la Step de Lagny Le Sec

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal choisi la solution du raccordement à la Step de Lagny le Sec, en utilisant les réseaux de la commune d'EVE, sous la condition d'avoir toutes les autorisations nécessaires à ce projet et l'adoption d'une convention de rejet avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) de Silly le long, le plessis Belleville, Lagny le sec et Eve.

6) Devis travaux église (puisard eau pluviale)

M. le Maire informe que seule l'entreprise VAUDE a envoyé un devis et que d'autres sont en attente de réception.

La décision est donc reportée à un autre conseil municipal.

7) Questions diverses

FUTURE MAIRIE

M. Dominique FOLGALVEZ informe le conseil de l'avancement du concours d'architectes pour la future mairie. Lancer un concours d'architectes s'avère selon le PNR compliqué administrativement. Il serait donc envisagé de rechercher 4 ou 5 architectes connus pour leur savoir faire pour ce type de bâtiment public et de les indemniser. Une subvention par le PNR d'environ 70% est envisagée.

Mme Maÿlis PETILLON indique que ce concours va coûter cher en comparaison de ce qu'elle a entrepris pour la construction de sa maison.

M. le Maire répond qu'il n'envisage pas de dépasser la somme de 5 000€ à la charge de la commune et indique qu'il s'agit de l'architecture de la future mairie pour les prochains siècles.

MONUMENT AUX MORTS

M. Dominique FOLGALVEZ informe le conseil que des travaux ont été entrepris par les employés communaux pour remettre les abords du monument aux morts plus décents au vu de la cérémonie du 11 novembre prochain. Des marches ont été refaites et créées avec des bordures en granit. Les monuments ont été repeints.

Il propose d'installer un mât en 2017 pour hisser le drapeau national derrière le monument au lieu de devant.

STATIONNEMENT DEVANT L'ECOLE

M. le Maire informe le conseil que des barrières ont été installées aux abords de l'école (rue du bois) afin qu'aucun véhicule ne stationne ou y dépose des personnes.

Ceci est dû à la demande de M. le Préfet dans le cadre du plan Vigipirate

M. le Maire informe le conseil que le Conseil Départemental a accepté une dérogation de demande de subvention pour les travaux du PLU et a accepté le financement des chicanes route d'Ermenonville.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

Révision du Plan Local D'Urbanisme de Ver Sur Launette

Par délibération en date du 12 Avril 2016, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18 février 2010.

Cette révision, rendue nécessaire par les récentes évolutions législatives, doit permettre d'intégrer les dispositions issues du Grenelle de l'environnement, de la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) et de la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche. C'est également l'occasion de réexaminer le projet de territoire, afin d'assurer un développement harmonieux de la commune.

Le déroulement de la procédure : une dynamique de projet

Outil prospectif, le Plan Local d'Urbanisme permet d'anticiper le devenir de la commune en définissant un véritable projet d'aménagement du territoire pour les 10-15 ans à venir, dans un souci d'intérêt général et de développement durable. Il s'agit également d'un outil réglementaire; qui divise le territoire en zones et définit les règles d'utilisation du sol.

Afin de construire cet ambitieux document, la procédure débute par une phase d'études qui repose sur trois étapes clés :

- **le diagnostic territorial** dresse un état des lieux du territoire communal. Il en étudie le fonctionnement et les composantes environnementales, paysagères, économiques et sociales afin de faire émerger les problématiques et les enjeux.

- l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**: sur la base du diagnostic, le PADD formalise les enjeux et traduit les orientations de la commune. Véritable clé de voûte du document, le PADD constitue l'expression du projet communal.

- la constitution du **volet réglementaire**, qui établit un nouveau découpage du territoire en zones et définit les règles de construction.

A l'issue de cette phase débute la **phase administrative,** au cours de laquelle les personnes publiques associées (services de l'Etat, des Conseils Régionaux et Généraux, chambres consulaires…) sont invitées à émettre un avis sur le projet de PLU, soumis ensuite à l'enquête publique avant d'être approuvé par le Conseil Municipal.

Une démarche concertée.

Comme demandé par la loi, un processus de concertation, dont les modalités ont été définies dans la délibération de prescription, sera mené tout au long de la phase d'études jusqu'à l'arrêt du projet. Ainsi, pour que le PLU soit l'expression d'un projet partagé, l'équipe municipale souhaite que les habitants puissent participer pleinement à son élaboration. A ce titre, une information sera publiée dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune. Un dossier d'études, constitué notamment des éléments du diagnostic et du PADD, sera consultable en mairie et une réunion publique sera organisée. Enfin, afin d'enrichir la réflexion, un registre destiné à recueillir les idées et questions de chacun est d'ores et déjà ouvert en mairie. Par la suite, la population aura de nouveau l'occasion de s'exprimer sur le projet de PLU lors de l'enquête publique envisagée au cours de l'année 2018.

Le Maire
Yves CHERON

LES ETAPES DE LA PROCEDURE

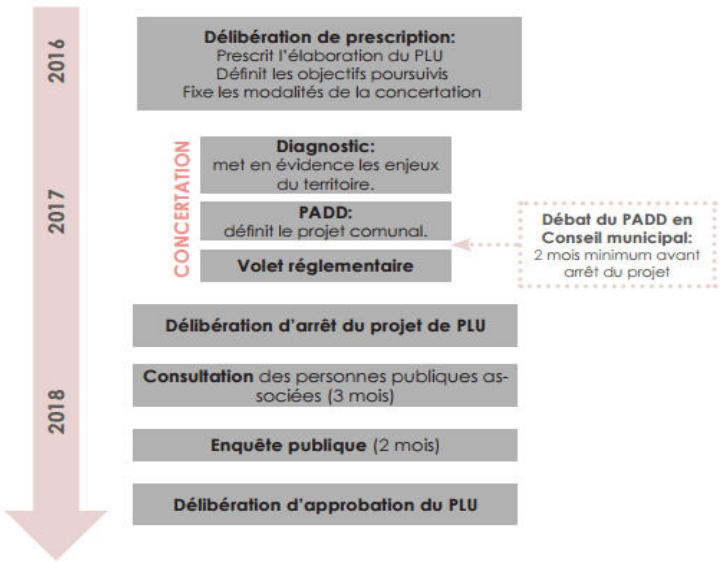

LE CONTENU DU PLU:

- ***Un rapport de présentation***: expose le diagnostic et identifie les enjeux de la commune, justifie les choix, analyse les incidences du plan sur l'environnement.

- ***Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)***: pièce maîtresse du PLU, définit le projet de développement de la commune en répondant aux enjeux formulés dans le diagnostic.

- ***Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP):*** énoncent les principes d'aménagement pour certains secteurs à enjeux.

- ***Le plan de zonage*** délimite le territoire en zones et le règlement détermine les règles de construction applicables dans chaque zone, dans le respect des orientations du PADD.

Ecole

Spectacle de Noël à l'école

En ce vendredi 16 décembre 2016, dernier jour d'école avant les vacances de NOËL, les élèves du village ont pu participer à un spectacle « A vos baguettes » offert par l'association VER LOISY'R avant que le père Noël vienne leur rendre visite afin de leur offrir des chocolats.

La fée magicienne leur a proposé un spectacle de 55 minutes composé de magie, d'apparition d'animaux… avec une participation active des écoliers.

Pour clôturer cette fin de journée, un goûter était offert par la municipalité aux enfants et à leurs familles.

VISITE INTERGENERATIONNELLE DE L'HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE A PERONNE LE 14 OCTOBRE ET CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme nous vous l'indiquions dans le précédent numéro, cette année, nous nous sommes souvenus qu'il y a 100 ans se déroulait la Bataille de la Somme aussi tragique que celle de Verdun.

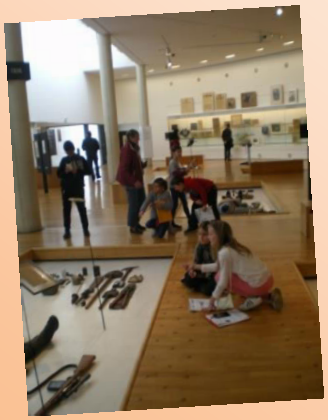

La municipalité, afin de préparer le 11 novembre, a proposé aux anciens de Eve et de Ver sur Launette une visite de l'Historial de Péronne le matin et le Circuit du Souvenir l'après midi aux côtés des élèves CM1-CM2 de la classe de M. VALLEE.

Les élèves ont pu visiter le musée afin de mieux comprendre les raisons de ce conflit, de découvrir les sites des champs de bataille de la Somme, des mémoriaux, cimetières, vestiges…

Le Vendredi 11 Novembre 2016 à Ver sur Launette la cérémonie a donc eu un caractère particulier au monument aux morts afin de célébrer à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la commémoration de la victoire et de la paix, et l'hommage à tous les morts pour la France.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur à été servi à la salle des fêtes, accompagné d'une exposition sur l'histoire de la première guerre mondiale.

Betty COËLLE

PLAN VIGIPIRATE

En raison du plan Vigipirate renforcé, le Préfet nous a fait parvenir un courrier indiquant l'obligation pour la municipalité de prendre les mesures nécessaires afin qu'aucun véhicule ne stationne aux abords de l'école.

C'est pourquoi des barrières ont été installées courant novembre sur les trottoirs proches de l'école.

Nous remercions les habitants de respecter l'affichage.

Nos aînés

ZENITH D'AMIENS

Le 18 Novembre dernier, une trentaine de seniors de la commune sont partis pour Amiens afin d'assister au concert Âge tendre, la tournée des idoles 2016-2017.

Une sortie sous le signe d'une bonne ambiance, avec, à la clé, un spectacle de plus de 3 heures qui a laissé à tous de très bons souvenirs.

A noter que la commune organise en moyenne une sortie par an pour les seniors. Elles sont ouvertes a tout celles et ceux de plus de 65 ans. Les choix et destinations sont faits de façon à ce que le plus grand nombre d'entre vous puisse y participer.

Colis de Noël

En octobre, chaque Senior a reçu un courrier l'invitant à choisir entre le colis de Noël ou le repas annuel des aînés. Un courrier très suivi puisque 95% de réponses ont été reçues, 55% optant pour le colis et 40% pour le repas.

A l'heure où vous recevez ce journal, les colis sont distribués depuis déjà un moment et nous espérons qu'ils correspondaient à vos attentes.

Traditionnellement, le repas sera organisé au début de l'année 2017. Les inscrits ont d'ores et déjà été avertis de la date.

Xavier FRANCOIS

Festivités / Manifestations

HALLOWEEN

C'est à la tombée de la nuit du 29 octobre 2016 que les sorcières, vampires et autres créatures se sont rendus sur un lieu mystérieux à la lumière des lampions.

Ils ont pu découvrir différentes scènes : Fantômes, Cimetières, Crime et Prison.
Les enfants ont également pu envoyer des lanternes volantes dans le ciel avant de se rendre à la salle polyvalente pour déguster la délicieuse soupe aux cucurbitacées, préparée gentiment par Christiane, pour se réchauffer et des friandises sur un fond musical.

SORTIE REUSSIE POUR LE BEAUJOLAIS NOUVEAU

La visite guidée du Parc Jean-Jacques Rousseau a remporté un vif succès auprès des participants. Tout le monde a été conquis par Juliette (notre guide) qui a su captiver l'attention de chacun sur l'histoire de ce magnifique Parc créé au Siècle des Lumières.

Pendant ces deux heures, la météo a été plus clémente que prévu et nous a accordé un répit, malgré quelques bourrasques !!!

Juste le temps de regagner la salle, pour la dégustation de BEAUJOLAIS autour d'un sympathique Buffet campagnard et la pluie est arrivée.

Spectacle équestre « PEAU D'ANE »

Dimanche 11 décembre, les petits et les grands ont pu assister à la représentation du spectacle de Noël « Peau d'Ane » offert aux enfants & ados par la municipalité. Ceux-ci ont bénéficié d'une petite surprise (friandises) pour le goûter.

Sous le dôme du Musée du cheval au Domaine de Chantilly, les spectateurs ont été éblouis par les acteurs de ce conte et également émerveillés par les cavaliers, écuyers, acrobates et trapézistes qui ont fait la part belle aux Animaux dressés tels que Chevaux, Poneys, Anes, Chèvres et aussi Dindons animant cette représentation qui a ravi le public.

Dominique POLTEAU GOMEZ

GYM FORM' BIEN-ETRE

SALLE POLYVALENTE DE VER-SUR-LAUNETTE

Planning des cours pour la saison 2016/2017

LUNDI - GYM DOUCE
DE 18H00 à 19H00
Etirement en douceur à l'aide d'élastiques et de ballons.
Cours appréciés des adhérents, détente assurée, assouplissement de tout le corps

MARDI - STEP/Danse latino
DE 19H00 à 20H00
Chorégraphie fitness en musique avec step et accessoires de percussion.

MERCREDI - ENTRETIEN MUSCULAIRE AVEC HALTERES, ELASTIQUES, BATONS, BALLONS…
DE 18H30 à 19H30
Renforcement musculaire en douceur
DE 19H30 à 20H30
Renforcement musculaire tonique sur des enchaînements fitness - pour les deux cours tous les muscles sont sollicités

SAMEDI - MARCHE NORDIQUE
DE 9H00 A 11H30 - reprise le 1er octobre 2016
Marche et exercices en forêt d'Ermenonville
Bol d'air assuré

Retrouvez toute votre forme avec nos séances de gym près de chez vous, venez essayer.
Tous nos cours sont mixtes.

Renseignements et inscriptions : tél 03.44.54.77.31 - chrisgym60@gmail.com

EWTAMT

Ecole de Wing Tsun et Arts Martiaux Traditionnels

Les cours continus pour l'association EWTAMT. Les élèves de Ver ont été reçus par l'association de Chelles pour participer à un stage de Kyusho afin de parfaire leur technique courant novembre.

Vous souhaitez rejoindre l'association pour découvrir les arts martiaux que sont le Wing-Tsun, l'Eskrima et le Kyusho, contacté SISUK JOVER.

WING TSUN :

Mercredi	de 20 H 45 à 22 H 00 (adultes)
Samedi	de 10 H 00 à 11 H 15 (ados & adultes)

ESKRIMA :

Samedi	de 11 H 30 à 12 H 45

KYUSHO :

Dimanche	de 10 H 30 à 12 H 00

Renseignements auprès de Laurent JOVER au 06 19 14 16 52.

http://wingtsun-othis.fr/

Travaux – Mobilier urbain

Poubelles

Le modèle dénommé "Bagatelle" a été imaginé par le cabinet d'architectes Wilmotte. Ces nouvelles corbeilles grises ont été installées dans notre village afin de remplacer les anciennes poubelles vieillissantes et afin d'harmoniser le mobilier. Les nouvelles corbeilles grises sont également plus solides, grâce à l'emploi d'un acier de grande qualité et répondent à l'exigence de la politique de prévention du terrorisme, à savoir offrir une visibilité suffisante du contenu de la poubelle, une norme imposée par le plan Vigipirate depuis les attentats.

Pour lutter plus efficacement contre les abandons de mégots sur la voie publique, ces nouvelles corbeilles sont équipées d'éteignoirs.

Amélioration de l'éclairage public

Courant décembre, la municipalité a procédé à la rénovation de l'éclairage public qui concerne des dizaines de points lumineux dans le village. Elle était vraiment nécessaire pour plusieurs raisons : certains lampadaires étaient inexistants, l'éclairage de mauvaise qualité et la perte d'énergie était grande. La pose de nouveaux appareils donnera un éclairage plus performant et permettra des économies en énergie. Cette opération a été menée en collaboration avec le SE60 et subventionnée à hauteur de 60 %.

Ces opérations de rénovation se poursuivront dans les années à venir.

De plus, certaines armoires électriques n'étant plus aux normes, des réfections ont également été opérées.

Collecte alimentaire

Samedi 26 Novembre dernier s'est tenue la collecte pour la banque alimentaire, en collaboration avec le centre social rural de Nanteuil le Haudouin.

Malgré les multiples points de collecte aux caisses des supermarchés, vous avez été nombreux à vous déplacer à la salle polyvalente pour y apporter vos dons.

122KG de nourriture ont été récoltés à destination des plus démunis.

En leur nom nous vous en remercions.

Informations diverses/Actualités

Le dimanche 6 novembre après-midi vous avez été quelques-uns à vous déplacer pour rencontrer Baptiste, jeune de notre village ayant participé à la 19ème édition du 4L TROPHY.

Il nous a présenté son voyage réalisé à des fins humanitaires à bord de leur 4 L retapée pour l'occasion, avec son coéquipier Jean-Baptiste. Cette rencontre nous a donné des envies d'évasion.

Merci à l'équipage pour sa présentation.

VOISINS VIGILANTS

Une réunion entre les référents du dispositif Voisins Vigilants et le lieutenant PIERRE de la Gendarmerie de Nanteuil Le Haudouin a eu lieu en mairie le 25 novembre 2016 afin de faire un point sur les faits intervenus en 2016 dans notre village.

Il s'avère que les cambriolages sont en recrudescence ces derniers mois.
Nous tenons à vous faire quelques rappels si vous êtes victimes d'un vol, d'un cambriolage…

APPELEZ LA GENDARMERIE: FAITES LE **03 44 88 34 17** ou le **17**

- Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie en composant le 17.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés. Privilégiez le recueil d'éléments d'identification: stature, vêtements, type de véhicule, langage….
- **Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre**. Protégez les traces et indices qui se trouvent à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile. **Interdisez l'accès des lieux à toute personne**.
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.
- N'attendez pas pour déposer plainte. Allez dans la brigade de gendarmerie la plus proche.

SI VOUS ÊTES TEMOIN d'un fait inhabituel :

- Observez la personne pour en donner un signalement très précis.
- Notez son moyen de transport et sa direction.
- Mémorisez le numéro et le type de véhicule,
- Appeler la gendarmerie **immédiatement,** les auteurs peuvent encore être dans le village**.**

STATIONNEMENT GÊNANTS

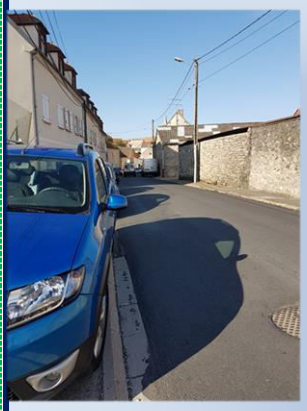

Nous constatons très régulièrement des incivilités concernant le stationnement sur nos trottoirs et à des emplacements gênants.

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.
Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.
Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

- Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons ;

- Dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet

Il est regrettable de devoir faire des rappels aussi souvent.

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LES PIETONS ET AUTRES USAGERS.

REVISION DU SCoT DU PAYS DE VALOIS

Après le diagnostic territorial réalisé pendant le 1er semestre 2016, les élus du Pays de Valois ont travaillé pendant plusieurs mois sur la définition d'une stratégie de territoire et d'un projet politique traduit à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), débattu en conseil communautaire le 10 novembre 2016.

1er SCoT approuvé en 2011

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : document de planification à l'échelle intercommunale qui fixe les orientations de développement du territoire pour les 20 prochaines années en matière de : logement, développement économique, transports, services, grands équipements publics, environnement,…

A SAVOIR : le Pays de Valois révise son SCoT en accord avec les lois Grenelle notamment, mais aussi ALUR* pour le rendre plus soucieux de l'environnement.

**Accès au Logement et un Urbanisme rénové*

Le PADD se veut une réponse aux enjeux soulevés lors du diagnostic *(cf. article Bonjour Valois de juillet 2016).*

Le positionnement choisi par les élus est celui de « trait d'union » entre les territoires franciliens et ceux de la nouvelle région des Hauts-de-France. L'ambition du Pays de Valois est de capitaliser sur cette situation en bénéficiant d'une croissance démographique issue principalement de l'Ile-de-France tout en mettant en œuvre une stratégie économique qualitative, le tout en veillant à préserver le cadre de vie rural de son territoire.

4 grands axes de développement :

1 – **Dynamiser une économie singulière complémentaire des attracteurs voisins** : Grâce au développement d'activités innovantes et de nouvelles filières inscrites dans les dynamiques internationales. Le développement de l'offre logistique restera modéré et localisé notamment à proximité de la Nationale 2. L'agriculture, activité historique du territoire, et le tourisme (canal de l'Ourcq et future Voie verte comme « vitrine » touristique) occuperont une place de choix dans la performance économique du territoire.

2 – **Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne** : A travers la reconnaissance et la promotion d'un cadre de vie remarquable. L'environnement est une ressource fondamentale. Il permettra d'engager le territoire sur la voie de la transition énergétique et écologique.

3 – **Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services.** En poursuivant la politique de développement des équipements et services à destination de la population. L'objectif est à la fois de répondre à la diversité de la demande mais également à la croissance de la population et aux évolutions des modes de vie et de consommation.

4 – **Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires**. L'objectif est d'améliorer et faciliter les déplacements des habitants, que ce soit pour leurs déplacements domicile-travail, pour leur consommation ou leurs loisirs.

Deux cycles de réunions publiques ont déjà eu lieu en septembre et en décembre 2016 au cours de la phase Diagnostic et du PADD. Vous n'avez pas pu participer à ces réunions ? Il est encore temps de venir nous rejoindre et nous faire part de vos commentaires, idées ou envies pour l'évolution du territoire à l'occasion d'un 3ème cycle de réunions publiques qui se dérouleront tout début 2017.

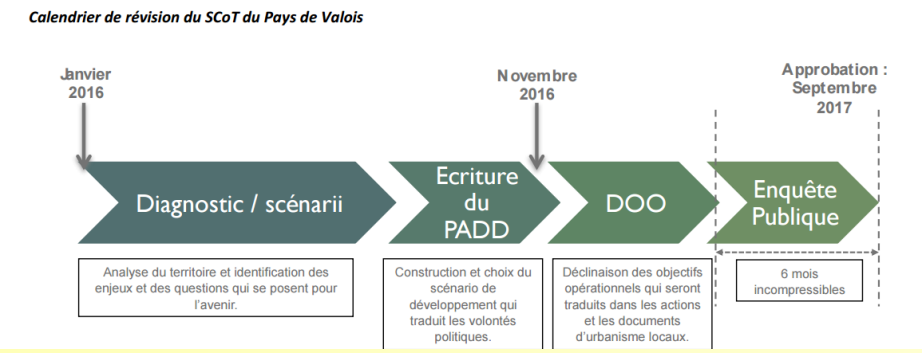

Informations utiles :

Adresse mail dédiée : scot@cc-paysdevalois.fr -- Site internet : http://www.cc-paysdevalois.fr

Registres : au siège de la CCPV et dans les mairies de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Betz.

Connaissez-vous l'ADIL de l'Oise ?

L'ADIL de l'Oise en quelques chiffres		L'ADIL de l'Oise en quelques mots
1	Association agréée par le Ministère du Logement	**Mission info-logement :** • Rapports locatifs • Copropriété • Amélioration de l'habitat • Fiscalité immobilière • Droit de la construction • Droit de la famille appliqué au logement • Conseil en accession à la propriété avec simulations financières • Lutte contre l'habitat indigne
1	Adresse : • 17 rue Jean Racine 60000 Beauvais • 03.44.48.61.30 • Adil60@wanadoo.fr • www.adil 60.org	
2	Missions de service public : • Conseil info logement • Conseil Info Energie	**Mission info énergie** • conseils sur les priorités de travaux d'économies d'énergie • conseils sur les matériaux et leur mise en œuvre • Informations sur les aides financières et fiscales • Conseils sur les éco-gestes • Conseils sur la RT2012 en construction neuve
3	Conseillères juristes	
3	Conseillers info énergie	
34	Permanences décentralisées pour un service public de proximité	
0 €	Consultations gratuites et neutres	
140	Plans et simulations financières d'accession à la propriété	
10500	Consultations données en 2015	
548	Communes de provenance des usagers	

RESULTAT CONCOURS MAISONS ILLUMINEES

Comme chaque année, sous la houlette de la conseillère municipale Betty COËLLE, la municipalité avait rassemblé un jury pour attribuer des notes à chaque habitation illuminée pour Noël.

Pour la troisième édition du concours des maisons illuminées, notre jury a su apprécier les efforts de certains habitants à l'embellissement de leur habitation et ont désigné les lauréats. Les critères de notation : la quantité, la qualité, la recherche, l'harmonie de couleurs et l'utilisation de matériel le moins énergivore possible.

- 1er prix : 10 rue du Vieux Moulin
- 2ème prix : 11 rue des Entelles
- 3ème prix : 12 rue Buisson à Loup
- Prix spécial fenêtre : 4 Place de la croix

Les heureux gagnants de ce concours seront récompensés fin janvier début février avec à la clef des bons d'achats.
Pour leurs maisons, fenêtres… illuminées, la commission animation félicite tous les participants, les encourageant à continuer d'embellir leur village.

Ver Loisy'r

et la Mairie de Ver

vous proposent

Un Diner Musical
pour le Repas Communal

Samedi 21 Janvier 2017

Rendez-vous 19H30
à l'Orée de la forêt

Au programme

Jazz-Blues-Variété & Classique
avec AVRILL
& sa Harpe

Be Harpy

Tarifs :

Adulte 25 euros

Enfant 12 euros

Réservation jusqu'au lundi 16 janvier
auprès de Dominique
06 44 73 54 81 ou ver.loisyr@orange.fr

Ver Loisy'r

Bulletin d'inscription

SOIREE – REPAS

Samedi 21 janvier 2017

Nombre		Prix	Nom & Prénom Adresse & Téléphone
_ _	ADULTE (S) x 25 €	_ _ _ €	
_ _	ENFANT (S) x 12 €	_ _ _ €	

_ _	Montant total à régler	_ _ _ €	***Par chèque à l'ordre de : Ver Loisy'R*** ***ou en Espèces***

Jeux n°12

Differences

Trouve les 7 différences !

Intrus

un intrus s'est glissé ici...

Mots

Trouve les mots de la saison.

Enige

Lfocno

vihre

Chéraep

Charades

Mon premier est le contraire de froid.
Mon deuxième se trouve en haut d'une chemise ou d'un manteau.
Mon troisième vient en premier dans l'alphabet.
Mon tout s'offre souvent à Noël.

Réponse : chau-col-at

Mon premier est une plante que l'on cueille souvent à Noël.
Mon deuxième est un préfixe qui indique la répétition.
Mon troisième veut dire pays en anglais.
Mon tout décore les sapins de Noël.

Réponse : Gui-re-lande.

© Paulina Dyrek

SUDOKU

Facile :

3		6				9		7
	4		3	7				
5	7			9		1		
	9			4			2	
		8		5			6	9
				2	4		7	
8		9				3		6

Difficile

	6		8		3		2	
				1				
	3	7	2		6	8	4	
4			5		8	9		1
		2		6		4		
5		8	9		4			6
	4	3	6		2	7	1	
				8				
	5		4		9		8	

La règle *: Chaque chiffre de 1 à 9 doit être présent une et une seule fois sur les lignes, les colonnes et les régions (9 carrés de 3X3)*